

Prévention

À SAINT-LOUIS DE GONZAGUE FRANKLIN

Prévenir toute forme de maltraitance dans notre établissement

LES PUBLICS FRAGILES : prévention et actions dans l'établissement

**Prévenir, éduquer et protéger les publics fragiles :
l'engagement de Franklin pour un climat scolaire serein**

Depuis plusieurs années, l'enseignement catholique et le réseau jésuite renforcent leurs actions pour prévenir toute forme de violence, protéger les publics fragiles et garantir un environnement scolaire sûr et bienveillant. Tant les mineurs que les majeurs, les publics dont il est question sont tout d'abord fragilisés et vulnérables par le biais de comportement de harcèlement ou la maltraitance.

Un engagement national et institutionnel

Qui a débuté en 2018 avec une initiative nationale de l'Enseignement catholique pour faire des établissements des "Maisons sûres", en développant la prévention et l'accompagnement des victimes. En septembre 2022, le ministère de l'Éducation nationale déploie le plan pHARe de lutte contre le harcèlement scolaire. Puis en 2023, l'Enseignement catholique adopte le plan Boussole, favorisant discernement, action et accompagnement. Plus récemment, en mai 2025, la campagne "Stop Violence" (cf QR code + ou 4 pages à lire) offre une meilleure information et sensibilisation des publics.

Parallèlement, une action renforcée du réseau jésuite en 2022, Une conférence sur la prévention des violences sexuelles et la création d'une commission dédiée posent les bases d'un accompagnement et d'une écoute renforcés. En 2023, le réseau Loyola-Education met en place :

- ✓ **une charte d'attention et de protection** ☐
- ✓ **une politique de protection des publics fragiles** ☐

Depuis 2023, un plan d'action global est déployé dans tout le réseau jésuite avec des points de contact référents formés chaque année, chargés de faire vivre et évoluer les dispositifs de prévention en fonction des réalités du terrain.

À Saint-Louis de Gonzague – Franklin, nous sommes pleinement impliqués dans cette dynamique avec la création en 2022 de l'équipe Harmonie, dédiée à la prévention et à la protection des élèves contre les intimidations et le harcèlement scolaire. Ce parcours est accompagné d'une charte d'attention indiquant les comportements à adopter, éviter ou proscrire. Par ailleurs, nous avons reçu le label "Égalité Filles-Garçons" et développé un espace d'écoute et de recueil de la parole avec le pôle santé composé d'une infirmière et d'une psychologue. Ces actions ont participé à une plus grande sensibilisation et à une formation de l'ensemble des personnels et enseignants sur les problématiques de harcèlement, violences et discriminations.

Un cadre légal renforcé

Le décret du 16 juin 2025 encadre désormais le recueil et le traitement des faits de violence dans les établissements d'enseignement privé. Il s'applique aux élèves, notamment lors des voyages scolaires avec nuitée ainsi qu'aux personnels, enseignants et accompagnateurs. Ce décret garantit une meilleure prise en charge des situations et permet, si nécessaire, un signalement judiciaire.

Notre engagement

Parce que la réussite de chacun passe par un environnement respectueux et bienveillant, Franklin continue d'agir pour que l'école reste un lieu d'épanouissement, de sécurité et de confiance. La prévention passe d'abord par une prise de conscience collective, grâce à la Méthode de préoccupation partagée qui permet aux élèves de jouer un rôle actif dans la prévention contre toute forme d'intimidation et de harcèlement. Ouvrir chacun en promulguant l'éducation affective, relationnelle et sexuelle permet une meilleure protection.

Signaler un fait préoccupant à Saint-Louis de Gonzague-Franklin

(décret n°2025-542 du 16 juin 2025)

- ✓ Qui peut signaler un fait ?
- ✓ La personne victime (élève, professeur, membre du personnel ou bénévole)
- ✓ Une personne témoin.

Quel type de fait SIGNALER ?

Tout fait de violence ou fait grave qui aurait un impact sur la sécurité ou l'intégrité physique et morale d'une personne.

Pour précision :

- ✓ Violence verbale ou psychologique (insulte, propos dévalorisant, propos déplacé, moquerie, surnom désagréable, brimade, mise à l'écart, silence hostile, racisme, sexisme, antisémitisme, discrimination, fausse accusation, diffamation, vexation, humiliation, chantage, manipulation...)
- ✓ Violence physique (bousculade, coup, geste brusque, jeu dangereux...)
- ✓ Violence à caractère sexuel (geste déplacé, agression, viol...)
- ✓ Violence matérielle (vol ou dégradation du matériel scolaire ou personnel)
- ✓ Violence psychosociale (privation de soin, nourriture, affection, bien-être, services médicaux, éducation...)
- ✓ Harcèlement = violence + répétition + intention de nuire
- ✓ Cyberharcèlement (harcèlement en ligne via les courriels, appels téléphoniques, sms, réseaux sociaux, forums, jeux en ligne...)

Contacts / SIGNALEMENT

Qui sont les référents ?

Montaine Beaufiles pour le primaire
Tiphaine Clavier pour le secondaire et le supérieur.

- ✓ Sur la boîte mail dédiée : signalement3PF@franklinparis.com
- ✓ Dans la boîte aux lettres signalée par les logos Harmonie et 3PF placée dans l'atrium au Petit Collège et en bas de l'escalier central (Madrid) au Grand Collège.
- ✓ A noter, un recours externe est possible si le chef d'établissement ou le référent 3PF est en cause : direction.tutelle@jesuites.com

Comment le signalement sera-t-il traité ?

Recueil de la parole et traitement de l'information par les deux référentes formées au 3PF, en concertation avec les deux chefs d'établissement, dépositaires de l'autorité légale.

Ces derniers, Sophie de Saint-André et Jérôme Widemann, évaluent la gravité et statuent sur la situation puis entérinent la décision finale, selon les critères suivants :

- ✓ Fait jugé non préoccupant
- ✓ Niveau I « fait préoccupant » : recadrage, réponse éducative
- ✓ Niveau II « fait grave » : information au rectorat et à la tutelle
- ✓ Niveau III « fait très grave » : signalement au procureur et aux autorités compétentes.